

Compte rendu de la séance

du jeudi 25 mars 2021

Date de convocation 18/03/2021

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Stéphanie DEVOS, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés :

Secrétaire(s) de la séance: Victoria GOBLET

Ordre du jour:

- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Vote de l'affectation de résultat 2020
- Travaux de la salle des fêtes :
 - Annule et remplace DE-2021-002 : demande de subvention DETR actualisée sur les travaux complémentaires liés à l'accessibilité
 - Annule et remplace DE-2020-050 : demande de subvention DEPARTEMENT actualisée sur les travaux complémentaires liés à l'accessibilité
 - Annule et remplace DE-2020-051 : demande de subvention REGION actualisée sur les travaux complémentaires liés à l'accessibilité
- Travaux de sécurisation du carrefour de Larmès : demande de subventions
- Questions diverses

Avant d'entamer les délibérés, nous allons procéder au vote du secrétaire de séance.

Victoria GOBLET est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Afin de respecter la procédure de vote du compte administratif, Mme DEVOS Stéphanie est nommée présidente de séance.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention : 0

Il convient également d'approuver la rédaction du compte rendu de séance du 9 mars 2021.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention : 0

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion - puybegon (DE 2021 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEVOS Stéphanie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité

Vote du compte administratif - puybegon (DE 2021 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEVOS Stéphanie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CINQ Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	40 000.39			130 620.02	40 000.39	130 620.02
Opérations exercice	46 991.91	77 508.24	256 664.19	301 157.05	303 656.10	378 665.29
Total	86 992.30	77 508.24	256 664.19	431 777.07	343 656.49	509 285.31
Résultat de clôture	9 484.06			175 112.88		165 628.82
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 484.06			175 112.88		165 628.82

Résultat définitif	9 484.06			175 112.88		165 628.82
--------------------	----------	--	--	------------	--	------------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif joint en annexe établi suivant l'instruction comptable M14.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le Compte Administratif 2020 du budget principal;
- Approuve l'ensemble des documents annexés à la présente délibération

Affectation du résultat de fonctionnement - puybegon (DE 2021 008)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 175 112.88

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	130 620.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	39 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	44 492.86
Résultat cumulé au 31/12/2020	175 112.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	175 112.88
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 478.10
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	153 634.78
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Voté à l'unanimité

Annule et remplace DE-2021-002 Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Demande de subvention DETR (DE 2021 009)

Afin de la maintenir la salle des fêtes, en bon état d'usage, monsieur le Maire propose d'engager des travaux de rénovation.

Il apparaît urgent de :

- refaire le mur ouest de la grande salle ainsi que les menuiseries, composées de bois, fortement altérées par le temps et les pluies.
- remanier la toiture et refaire la zinguerie pour éviter des infiltrations et maintenir la longévité.
- changer les portes d'accès afin de répondre aux conditions d'accessibilité
- travaux de dallage et de parking sur les espaces extérieurs en vu de répondre aux conditions d'accessibilité
- grillager la murette extérieure afin de sécuriser et supprimer le risque de chute
- changer les éclairages de la grande salle avec des LED pour des économies d'énergie

Afin de réaliser ces travaux plusieurs lots sont nécessaires :

Après consultation, les devis ci-dessous ont été retenus :

TRAVAUX :

- lot électricité (SF ELECTRICITE):	877.28 € HT	
- lot bâtiment (maçonnerie/menuiserie) (Pierre et Bois) :	17 465.45 € HT	TOTAL : 31 989.11 € HT
- lot toiture-zinguerie (FOURNIE Guy) :	13 225.90 € HT	
- lot clôture (Point P) :	420.48 € HT	

ACCESSIBILITE :

- lot architecte (SP architecte):	2 700.00 € HT	
- lot accessibilité (maçonnerie/menuiserie) (Pierre et Bois) :	25 402.12 € HT	TOTAL : 29 454.17 € HT
- lot signalétique (Signaux Giraud) :	1 352.05 € HT	

Plan de financement prévisionnel :

TRAVAUX : 31 989.11 € HT

- Département FDT 30 % soit	9 596.73 €
- Etat DETR 30% soit	9 596.73 €
- Autofinancement 40 % soit	12 795.64 €

ACCESSIBILITE : 29 454.17 € HT

- Département FDT 20 % soit	5 890.83 €
- Région FRI 30 % soit	8 836.25 €
- Etat DETR 30% soit	8 836.25 €
- Autofinancement 20 % soit	5 890.83 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'État pour bénéficier d'une subvention au titre de la DETR sur la partie travaux et sur la partie accessibilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au dépôt du dossier

Annule et remplace DE-2020-050 Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Demande de subvention du DEPARTEMENT (DE 2021 010)

Afin de la maintenir la salle des fêtes, en bon état d'usage, monsieur le Maire propose d'engager des travaux de rénovation.

Il apparaît urgent de :

- refaire le mur ouest de la grande salle ainsi que les menuiseries, composées de bois, fortement altérées par le temps et les pluies.
- remanier la toiture et refaire la zinguerie pour éviter des infiltrations et maintenir la longévité.
- changer les portes d'accès afin de répondre aux conditions d'accessibilité
- travaux de dallage et de parking sur les espaces extérieurs en vue de répondre aux conditions d'accessibilité
- grillager la murette extérieure afin de sécuriser et supprimer le risque de chute
- changer les éclairages de la grande salle avec des LED pour des économies d'énergie

Afin de réaliser ces travaux plusieurs lots sont nécessaires :

Après consultation, les devis ci-dessous ont été retenus :

TRAVAUX :

- lot électricité (SF ELECTRICITE):	877.28 € HT	
- lot bâtiment (maçonnerie/menuiserie) (Pierre et Bois) :	17 465.45 € HT	TOTAL : 31 989.11 € HT
- lot toiture-zinguerie (FOURNIE Guy) :	13 225.90 € HT	
- lot clôture (Point P) :	420.48 € HT	

ACCESSIBILITE :

- lot architecte (SP architecte):	2 700.00 € HT	
- lot accessibilité (maçonnerie/menuiserie) (Pierre et Bois) :	25 402.12 € HT	TOTAL : 29 454.17 € HT
- lot signalétique (Signaux Giraud) :	1 352.05 € HT	

Plan de financement prévisionnel :

TRAVAUX : 31 989.11 € HT

- Département FDT 30 % soit	9 596.73 €
- Etat DETR 30% soit	9 596.73 €
- Autofinancement 40 % soit	12 795.64 €

ACCESSIBILITE : 29 454.17 € HT

- Département FDT 20 % soit	5 890.83 €
- Région FRI 30 % soit	8 836.25 €

- Etat DETR 30% soit	8 836.25 €
- Autofinancement 20 % soit	5 890.83 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter du Département pour bénéficier d'une subvention au titre du FDT sur la partie travaux et sur la partie accessibilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide du DEPARTEMENT au titre du FDT pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au dépôt du dossier

Annule et remplace DE-2020-051 Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Demande de subvention FRI (DE 2021 011)

Afin de la maintenir la salle des fêtes, en bon état d'usage, monsieur le Maire propose d'engager des travaux de rénovation.

Il apparaît urgent de :

- refaire le mur ouest de la grande salle ainsi que les menuiseries, composées de bois, fortement altérées par le temps et les pluies.
- remanier la toiture et refaire la zinguerie pour éviter des infiltrations et maintenir la longévité.
- changer les portes d'accès afin de répondre aux conditions d'accessibilité
- travaux de dallage et de parking sur les espaces extérieurs en vue de répondre aux conditions d'accessibilité
- grillager la murette extérieure afin de sécuriser et supprimer le risque de chute
- changer les éclairages de la grande salle avec des LED pour des économies d'énergie

Afin de réaliser ces travaux plusieurs lots sont nécessaires :

Après consultation, les devis ci-dessous ont été retenus :

ACCESSIBILITE :

- lot architecte (SP architecte) :	2 700.00 € HT	
- lot accessibilité (maçonnerie/menuiserie) (Pierre et Bois) :	25 402.12 € HT	TOTAL : 29 454.17 € HT
- lot signalétique (Signaux Giraud) :	1 352.05 € HT	

Plan de financement prévisionnel :

ACCESSIBILITE : 29 454.17 € HT

- Département FDT 20 % soit	5 890.83 €
- Région FRI 30 % soit	8 836.25 €
- Etat DETR 30% soit	8 836.25 €
- Autofinancement 20 % soit	5 890.83 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter la région pour bénéficier d'une subvention au titre de la FRI sur la partie travaux et sur la partie accessibilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de la Région au titre du dispositif régional en faveur de la mise en accessibilité des bâtiments publics pour la salle des fêtes

- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au dépôt du dossier

- Travaux de sécurisation du carrefour de Larmès : demande de subventions

Le projet n'étant pas suffisamment affiné, M. le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Questions diverses :

- La commune a installé un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) aux abords de la salle de rencontre.
Des formations accessibles aux administrés seront mises en place courant de l'année quand la situation sanitaire le permettra.

- Fiscalisation de la compétence scolaire au niveau de la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET

M. le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs échanges entre les communes et la communauté d'agglomération ont eu lieu, entre janvier et mars, pour la mise en place de la fiscalisation de la compétence scolaire.

LA SOLUTION ADOPTÉE LE 22 MARS 2021 à la majorité du Conseil Communautaire, est donc la suivante : l'agglomération prélèvera directement un complément d'impôt pour financer les dépenses scolaires par le biais de la taxe foncière (la taxe d'habitation disparaissant, il n'y a pas d'autre moyen de prélever un impôt).

Il appartient donc aux communes de diminuer leur propre fiscalité à hauteur de ce qu'elles vont percevoir de la Communauté (restitution financière) afin d'amortir l'effort demandé à chaque foyer fiscal.

A ce jour, **la commune a voté CONTRE** cette proposition estimant ne pas avoir suffisamment de recul sur les conséquences de la perte d'une partie de sa fiscalité (soit les 2/3).

De plus, il nous est impossible d'anticiper les pertes liées à l'accroissement naturel des bases de fiscalité ainsi que la fluctuation des dotations versées par l'Etat.

La séance est levée à 22h40